

## COMPTE-RENDU : CONSEIL MUNICIPAL DU 11 Décembre 2017

L'an deux mille dix-sept, le onze décembre, les membres du Conseil Municipal de Damprichard se sont réunis sur convocation du 04 décembre par le Maire, Monsieur Anthony MÉRIQUE.

**Présents** : Michel BOBILLIER, Claudine CAGNON, Martial CORDIER, Jacqueline DELAVELLE, Christelle DUQUET, Jean-Paul FEUVRIER, Frédérique FLEURY, André GARRESSUS, Virginie GARRET, Alfonso HEREDIA, Brigitte MAIRE, Justin MARGUERON, Anthony MERIQUE, Damien SCHELL.

**Absents** : Madame Nadège MOUGIN et Monsieur Jean-Pierre JACOULOT absents excusés

**Procurations** : Mesdames Alexandra CABOCEL et Chantal DUBOC, absentes excusées ont donné respectivement procuration à Madame Christelle DUQUET et à Monsieur André GARRESSUS.

**Secrétaire de séance** : Madame Claudine CAGNON

Le PV de la séance du 16 octobre 2017 est adopté sans observation.

### **I Finances** :

#### **Décision du Maire N°10/2017 : Concessions de cimetière 2<sup>ème</sup> semestre 2017**

Le Maire décide de réaliser l'encaissement correspondant au paiement des concessions du 2<sup>ème</sup> semestre 2017 :

Mme VUILLEMIN Simone	91,00 €
M. GROSLAMBERT Fernand	91,00 €
M. MOUREAUX Bernard	364,00 €
M. FAIVRE Serge	182,00 €
M. MUNNIER Claude	182,00 €
M. CHAIGNAT Camille	586,00 €
Mme PLANÇON Huguette	182,00 €
M. PARENT Roland	273,00 €
M. VIGIER Christophe	364,00 €
M. MULLER Pascal	91,00 €
Mme PAGNOT Kazimiera	182,00 €
Mme KNEUBUHLER Philomène	182,00 €
Mme COUTZAC Carole	91,00 €
Mme BARBA-CASTRO Fabienne	182,00 €
Mme PLANÇON Huguette	182,00 €
Mme COUTZAC Carole	91,00 €
Mme PRIEUR Anne-Marie	182,00 €
M. PERROT Michel	182,00 €
Mme MARMET Ginette	136,50 €
M. SCHELL Jean	91,00 €
Mme RACINE Adrienne	136,50 €
Mme LOUVET Thérèse	91,00 €
M. GIGON Joseph	364,00 €
Mme JACQUEMIN Séverine (Chèque TAILLARD Pierre)	182,00 €

Un bon travail de repérage des concessions à renouveler a été effectué cette année.

## Décision du Maire N°11/2017 : Remboursement de GROUPAMA sinistre véhicule

Le Maire décide de réaliser l'encaissement correspondant au remboursement de GROUPAMA d'une partie du prix du véhicule « Boxer » suite à sa disparition pour la somme de 8 000.00 euros.

### **Tarifs 2018 : Délibération N°44.12**

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité les tarifs 2018, proposés par la Commission Finances réunie le 23 novembre 2017 :

<b>TARIFS 2018</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>
<b>Eglise</b>		
Indemnité Gardiennage Eglise : Circulaire préfectorale		
<b>Terrain communal (indice des fermages) en %</b>	-3.02	
Parcelle D 30 : 2 HA 95 A 80 CA	139.71	
Parcelle C 409 : 62 A 66 CA	29.60	
Parcelle C 154 : 99 A 50 CA	85.45	
Parcelle D 433 : 3 HA 26 A 14 CA	490.16	
<b>Location de bâtiments communaux</b>		
<u>Indice national du coût de la construction</u>		
Chalet du ski (par an)	244.44	
Buvette au stade (par an, non révisable)	120.00	120.00
<u>Indice des loyers commerciaux</u>		
Locaux Powerfit	846.81	
<u>Indice de référence des loyers</u>		
La Poste : Appartement de Mr Mauvais	600.00	
La Poste : Garage de Mr Mauvais	25.00	
La Poste : Bureaux	904.86	
Presbytère : logement de Mr Bobillier (Réf 2éme Trimestre : Bail)	273.95	
Presbytère : garage de Mr Bobillier	20.00	
Presbytère : logement de Me Racine (Réf 4 Trimestre : Bail)	352.68	
Ecole Maternelle : log. 1 - T2 - 50 m <sup>2</sup> (réf 2éme trimestre : Bail)	293.08	
Ecole Maternelle : log. 2 - T4 - 78 m <sup>2</sup>	459.05	
Ecole Maternelle : log. 3 - T4 - 73 m <sup>2</sup>	431.39	
Ecole Maternelle : log. 4 - T2 - 46 m <sup>2</sup>	270.84	
<b>Salle d'Honneur</b>		
Compagnie théâtrale de Damprichard, Ecoles, spectacle, conférence	GRATUIT	GRATUIT
Associations Damprichard	GRATUIT	GRATUIT
Associations Ecoles extérieures	62.00	63.00
Petite manifestation culturelle, ponctuelle, lucrative	102.00	104.00
<b>Atelier public de distillation</b>		
Habitants de Damprichard : la journée	31.00	32.00
Habitants de l'extérieur : la journée	47.00	48.00
<b>Droits de places</b>		
Forfait emplacement grand étalage (camion outils)	31.00	32.00
Forfait emplacement petit étalage (camion de pizzas, autres)	14.00	15.00
Manifestation à caractère exceptionnel	2.00	2.00
Forfait Foire	415.00	210.00
Terrasses < ou = 50 m <sup>2</sup> (La Récré, Pizzeria)	20.00	20.00

<b>Concessions cimetières</b>		
Tombe simple 2m <sup>2</sup> : 15 ans	91.00	93.00
Tombe simple 2m <sup>2</sup> : 30 ans	182.00	186.00
Tombe double 4m <sup>2</sup> : 15 ans	182.00	186.00
Tombe double 4m <sup>2</sup> : 30 ans	364.00	372.00
Columbarium 15 ans 1 case 0.125 m <sup>2</sup>	720.00	734.00
Columbarium 30 ans 1 case 0.125 m <sup>2</sup>	1 081.00	1 103.00
Renouvellement Columbarium 15 ans	360.00	367.00
Renouvellement Columbarium 30 ans	541.00	552.00
Urne en terre 15 ans 1 m <sup>2</sup>	46.00	47.00
Urne en terre 30 ans 1 m <sup>2</sup>	92.00	94.00
<b>Travaux réalisés par les Employés Communaux</b>		
Coût horaire par Employé	32.00	33.00
Coût horaire avec le tracteur	44.00	45.00
Coût horaire avec remorque	9.00	10.00
Coût horaire épareuse avec girobroyeur	12.00	13.00
Coût horaire avec tondeuse, machine à peinture	20.00	21.00
Coût horaire petites machines, tailles haies	12.00	13.00
Coût du Véhicule au Km	0.90	1.00
<b>Divers</b>		
Location loge à Roichenois à ROBERT Didier	22.50	23.00
Location domaine public DEMOLY Pierre Aisances autour propriété	18.00	19.00
Location domaine public DEMOLY Pierre Garages (Bail pour 100 frs)	15.24	15.24
Droit de chasse ACCA Damprichard	90.00	90.00
Redevance distributeurs carburants Garage Faivre Tervel	24.50	25.00
Titre divers < 15.00 € (recouvrement obligatoire trésorerie)		15.00

### **Orientations budgétaires**

Monsieur Le Maire présente les orientations budgétaires suite au débat de la réunion de la commission finances du 23/11/2017. Les investissements prévus pour l'année 2018 sont la fin des travaux de la salle polyvalente, l'achat du mobilier et du matériel de cuisine ainsi que la 2<sup>ème</sup> tranche des travaux de l'éclairage publique.

Les travaux de réfection du chemin des Fosses d'un montant de 25 585.00 € HT seront repoussés en 2019 si les crédits ne sont pas suffisants au moment du vote du budget.

### **Modification du règlement intérieur du périscolaire au 01/01/2018 correspondant au seuil de recouvrement : Délibération N°45.12**

Afin de limiter le coût de la gestion administrative des recettes pesant sur les collectivités territoriales, leurs établissements publics et la direction générale des finances publiques et afin de recentrer les moyens consacrés aux actes de poursuite sur les créances les plus significatives, le décret N°2017-509 du 7 avril 2017 relève le seuil de mise en recouvrement à 15.00 euros.

Monsieur Le Maire propose d'ajouter à l'article 8 : **Participation financière**

« Pour un montant à facturer inférieur à 15 euros un seul titre (facture) sera établi en fin d'année scolaire d'un montant de 15.00 euros (seuil minimum de recouvrement) ».

L'assemblée vote 15 pour, et 1 contre, la modification du règlement intérieur du périscolaire pour une facturation conforme au seuil de recouvrement.

### **Travaux d'éclairage public avec le SYDED : Délibération N°46.12**

Le Maire expose au conseil municipal qu'il est envisagé de poursuivre les travaux de rénovation du parc communal d'éclairage public situé sur la commune de Damprichard dont le montant s'élève à 50 000.00 € HT.

Le plan de financement envisagé est le suivant :

- Fonds libres : 12 294.00 €
- Subvention SYDED : 27 864.00 €
- Remboursement FCTVA : 9 842.00 €

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire, et en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et des représentés

- 1) **S'ENGAGE** à réaliser et à financer les travaux ;
- 2) **SOLLICITE** l'aide financière du SYDED ;
- 3) **DEMANDE** l'autorisation de commencer les travaux avant l'intervention de la décision attributive de subvention ;
- 4) **S'ENGAGE** à réaliser les travaux dans un délai de un an à compter de la date de notification de la décision attributive de subvention.

### **Admission en non-valeur au budget communal de 2017 : Délibération N°47.12**

Monsieur Le Maire explique que la créance de Mme LEFEBVRE Angélique est devenue irrécouvrable.

Il y a lieu de passer la somme de 31.20 euros en créance irrécouvrable.

L'exposé du Maire entendu, le Conseil délibère et accepte à l'unanimité de passer la somme totale de 31.20 euros en créance irrécouvrable, correspondant à la créance de Madame LEFEBVRE Angélique.

## **II Personnel :**

### **Création d'un poste d'ATSEM Principal de 2<sup>ème</sup> Classe à compter du 01/01/2018, suppression du poste d'ATSEM de 1<sup>ère</sup> classe : délibération N°48.12**

Suite à la réforme des cadres d'emploi de catégorie C, le grade d'ATSEM de 1<sup>ère</sup> classe n'existant plus il convient de le supprimer et de créer le grade d'Atsem principal de 2<sup>ème</sup> classe, à compter du 01/01/2018.

Le conseil approuve à l'unanimité la création d'un poste d'ATSEM Principal de 2<sup>ème</sup> Classe à compter du 01/01/2018, et de supprimer le poste d'ATSEM de 1<sup>ère</sup> Classe. Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé seront inscrits au budget 2018.

### **III Restructuration de la salle polyvalente**

Les travaux de restructuration de la salle polyvalente avancent normalement et les délais d'intervention des entreprises sont respectés.

## **IV Urbanisme**

L'enquête publique sur le PLU se termine le mardi 12 décembre 2017. Le commissaire enquêteur rédigera un rapport sur les observations des administrés. Le PLU sera arrêté en février 2018.

## **V Intercommunalité**

### **Convention de prestations de services pour la gestion et l'entretien des Zones d'Activités économiques avec la communauté de communes du pays de Maîche (CCPM) : délibération**

**N°49.12** Depuis le transfert des Zones d'Activités économiques (ZAE), il est proposé de conventionner avec la CCPM pour la gestion de l'entretien. Le montant versé par la CCPM est arrêté à la somme de 1050.00 € pour l'année 2017.

L'exposé du Maire entendu, l'Assemblée autorise à l'unanimité Monsieur Le Maire à signer ladite convention.

#### **Compte-rendu de réunion de la CCPM du 26/10/2017**

Monsieur Le Maire donne lecture du compte-rendu de la réunion du conseil communautaire du 26/10/2017.

#### **VI Affaires diverses :**

##### **Comptes rendus de l'Ecole Maternelle et de l'Ecole Primaire**

Madame Brigitte MAIRE donne lecture du compte-rendu de l'école maternelle du 07/11/2017.

Monsieur Martial CORDIER donne lecture du compte-rendu de l'école primaire du 09/11/2017.

##### **Pays Horloger**

Monsieur Le Maire invite l'assemblée à participer à une réunion de travail sur l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale du Pays Horloger (SCoT) qui se déroulera le 14 décembre à la salle des Fêtes de Morteau.

##### **Marchés estivaux**

Les marchés estivaux ont été très positifs. Le bilan financier présente un déficit de 340.00 €.

Seule une remarque correspondant au coût estimé par l'Office du tourisme (1 068.00 €) a été formulée.

##### **Damprichard info**

Le prochain bulletin municipal sera distribué les 6 et 7 janvier 2018.

##### **Vœux du Maire**

Les vœux du Maire à la population auront lieu le samedi 13 janvier 2018 à 11 heures à la salle d'Honneur de la Mairie.

Les vœux du Maire aux Membres du Conseil Municipal et aux Personnels de la commune auront lieu le vendredi 12 janvier 2018 à 19 heures à la salle d'Honneur de la Mairie.

La séance est levée à 22 heures 23.